

PATRIMOINE ET MANDATS: un élu sur cinq enfreint la loi

▶ D'après Cumuleo, c'est au MR et à l'Open-VLD que les mandataires trichent le plus souvent

▶ Dans son combat contre l'impunité de nos élus, le site Cumuleo a passé la vitesse supérieure, hier via la publication d'une enquête dévoilant le détail des déclarations – et l'absence de déclarations – de patrimoine et/ou de la liste des mandataires publics, selon le parti politique.

POUR FAIRE son calcul, Cumuleo s'est penché sur la situation des 15.406 mandataires concernés depuis 2004, date de l'entrée en vigueur de cette double obligation légale. Au total, 2.836 d'entre eux/elles sont ou ont été en infraction, soit près de 20 % de l'ensemble. Au final, 6.494 déclarations (de patrimoine ou de mandats) n'ont pas été rentrées.

Plus en détail, les moins bons élèves sont à chercher chez les libéraux, flamands comme francophones (voir infographie). Auraient-ils plus de choses à cacher que les élus des autres formations politiques ? Pas de con-

clusion hâtive même si l'auteur de cette enquête, Christophe Van Gheluwe, estime "qu'il n'est pas normal que les partis politiques ne prennent pas leurs obligations plus au sérieux. En Belgique, nous vivons dans une participation extrême. Ce n'est déjà pas positif mais en plus, on constate que le respect des obligations légales ne fait absolument pas partie de leurs priorités".

DE FAIT, chaque mandataire public doit transmettre, de façon régulière – tous les ans pour la liste des mandats, tous les cinq ans pour le patrimoine – ces informations sous pli scellé à la Cour des comptes. Seul un magistrat peut ouvrir les documents. "D'après mes informations, quatre ou cinq déclarations de patrimoine ont déjà été ouvertes", poursuit Christophe Van Gheluwe, qui avance deux recommandations fermes dont l'unique objectif est de "lutter contre les conflits d'intérêt et la corruption".

Primo, "nous demandons aux

partis politiques de prendre des mesures internes pour veiller à ce que leurs mandataires respectent leurs obligations de transparence et d'appliquer des sanctions en cas de refus, jusqu'à la déchéance si nécessaire". Deuzio, "nous demandons au parquet de poursuivre systématiquement les infractions aux déclarations car cette absence de sanctions constitue une impunité de fait qui envoie un signal négatif à la société".

M. L.

10

Depuis 2004, une dizaine de mandataires ont fait l'objet de poursuites du parquet pour n'avoir pas rentré de déclaration de patrimoine.

Pourcentage des élus n'ayant pas rentré leurs déclarations de mandats et patrimoine

